



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)

Annecy, le 17 avril 2023

Le jeudi 06 avril 2023 en Sous-Préfecture de Bonneville, de 9 h 00 à 11 h 40, Monsieur Rémy DARROUX, Sous-Préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission Locale d'Information et de Suivi (CLIS) de la société SGL CARBON à Passy.

### Etaient présents :

#### SGL CARBON

Monsieur Pierre PRAICHEUX Directeur de SGL CARBON, accompagné de Monsieur Sylvain COLLET, responsable Hygiène Sécurité Environnement de SGL CARBON.

#### Représentants des administrations concernées

Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef de l'UID – DREAL des 2 Savoie  
Madame Colette CHARRIER Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission  
Madame Johanne MERLIN, gestionnaire instructeur administratif PAIC  
Monsieur le commandant Pierre-Marie GRANDCOLAS, préfecture stagiaire ENSOSP

#### Représentants des Collectivités

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, vice-président du Conseil Départemental,  
président de la CCPMB, maire de SAINT-GERVAIS LES BAINS,  
Monsieur Maurice SADZOT, conseiller municipal mairie de PASSY  
Monsieur Serge REVENAZ, maire de DOMANCY

#### Représentants des associations de protection de l'environnement

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, médecin généraliste, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 74  
Monsieur Louis RAMELLO, association pour la qualité de la vie à Passy, AVP  
Madame Annette BORDON, association citoyenne et républicaine de Passy, ACP  
Monsieur Denis NOUVELLEMENT, Mouvement Ecologique de la Haute-Vallée de l'Arve (MEHVA)

#### Personnes qualifiées

PAIC – 3 rue Paul Guiton, 74000 ANNECY  
Tel : 04 50 08 09 24  
Mél : [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



\*\*\*\*\*

**Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE** ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- Activité de l'établissement en 2022 et perspectives pour 2023
- Actions de l'administration - UiDDS - DREAL.
- Bilan de la surveillance des rejets atmosphériques et aqueux (y compris accidents / incidents)– SGL CARBON.
- Bilan de la surveillance environnementale – SGL CARBON (avec le concours des prestataires ayant contribué à cette surveillance en tant que de besoin).
- Questions diverses et échanges entre les participants.

**1) ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT 2022 et perspectives pour 2023 présenté par Monsieur PRAICHEUX, directeur SGL Carbon**  
**(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Monsieur PRAICHEUX présente les activités 2022 et les perspectives pour 2023 du site SGL CARBON.

**DISCUSSION :**

Monsieur RAMELLO, association AVP, demande à M. PRAICHEUX où vont se situer les extensions prévues telles qu'indiquées dans la présentation, à savoir l'extension du four Riedehammer l'acquisition d'une nouvelle vibrotasseuse ou la mise en place d'un second autoclave.

Monsieur PRAICHEUX répond que pour la mise en place d'une nouvelle vibrotasseuse, l'entreprise fera une extension du bâtiment historique où se situe le cru ; le bâtiment sera rallongé côté direction Le Fayet. Pour le four Riedehammer l'extension se fait à l'intérieur du bâtiment où se situe le four, donc sans création de surface supplémentaire. Pour le second autoclave, il sera positionné à côté du premier autoclave actuel, au centre de l'usine. Pour les fours à atmosphère inerte seront situés près d'un four de cuisson ou four SM1 là encore au centre de l'usine dans un bâtiment existant qui vient d'être rénové.

Monsieur RAMELLO souligne que l'important est que ces extensions n'entraînent pas de problèmes de diffus, il demande s'il y aura une amélioration du traitement des fumées.

Monsieur PRAICHEUX indique que pour la vibrotasseuse, le traitement des fumées est déjà assuré par le système actuel de traitement par le filtre SOLIOS déjà en place. Pour l'extension du four Riedehammer, celui-ci possède son propre filtre avec un oscillateur thermique pour aspirer les fumées. Pour le second autoclave, il y a des filtres à cet endroit là déjà en place, ainsi qu'un incinérateur pour les paniers d'imprégnation qui seraient utilisés avec l'ajout d'une étuve de préchauffage en amont. Pour les fours à atmosphère inerte, la technologie utilisée est celle de fours avec leur propre incinérateur accolé directement aux fours.

Monsieur RAMELLO s'interroge sur la notion d'incinérateur.

Monsieur PRAICHEUX répond qu'il s'agit du traitement des fumées au travers d'un incinérateur.

Madame PRELOT-MATHEY , association FNE, demande pour les centrales nucléaires anglaises, s'il s'agit d'une usine du groupe qui a pris le relais de SGL.

Monsieur PRAICHEUX répond par la négative. C'est le gouvernement anglais qui a décidé l'arrêt de ses centrales nucléaires. SGL a fini de créer pour ces centrales anglaises un stock de sécurité, et deux EPR sont actuellement en construction, il s'agit pour les anglais d'un changement de technologie.

Monsieur le sous-préfet demande s'il s'agit de l'ancienne filière nucléaire qui est arrêtée ?

Monsieur PRAICHEUX répond par l'affirmative. Il s'agit de la même filière exploitée au Bugey il y a 40 ans.

Monsieur NOUVELLEMENT association MEHVA demande si le gestionnaire des centrales anglaises est bien EDF ?

Monsieur PRAICHEUX répond par l'affirmative.

## **2) Actions de l'administration sur le site SGL, présentation faite par Madame MONTERO, UID DS DREAL (voir Power Point joint au compte-rendu)**

Madame MONTERO indique que l'objectif de cette présentation est d'illustrer quels sont les contrôles effectués par l'État sur le fonctionnement du site SGL et notamment par rapport à la question précédemment posée par rapport aux projets d'extension. Elle indique que les projets font l'objet de dossiers de porter à connaissance du Préfet. La DREAL instruit ces porter à connaissance et propose les modifications éventuelles de l'arrêté préfectoral d'autorisation qui réglemente l'activité du site, en intégrant ces nouvelles installations. Le pré-requis étant que SGL doit rester dans l'enveloppe des autorisations données en termes d'émissions. Autrement dit ces extensions peuvent être réalisées, mais en aucun cas cela ne doit impacter et amener à une augmentation des rejets atmosphériques du site (à flux annuel constant).

Elle ajoute que les actions de l'administration ont porté sur la réduction des émissions diffuses, la surveillance environnementale exercée autour du site pour mesurer l'impact du site sur son environnement. Un important travail a été conduit en matière d'évaluation des risques sanitaires, avec des contrôles des émissions des rejets dans l'air, et dans les eaux qui ont été réalisés ; enfin des inspections sont faites régulièrement sur le site.

Elle présente les résultats de la surveillance dans l'environnement, sur l'air ambiant, les retombées atmosphériques sur les salades hors sol, et les lichens. Puis elle présente le contrôle des émissions dans l'air et la surveillance des rejets dans l'eau, les différentes inspections réalisées en 2021, 2022 et 2023.

### Discussion :

Madame PRELOT-MATHEY demande à quel endroit se situe le filtre SOLIOS ?

Monsieur COLLET, SGL, répond qu'il se trouve au niveau de l'atelier du cru.

Monsieur PEILLEX rappelle que des efforts réels ont été faits en matière de pollution de l'air, mais la pollution des sols et de l'eau est un élément aussi inquiétant à prendre en considération que la pollution de l'air et ses conséquences sur la santé. Il rappelle que le plan eau est une mesure priorité gouvernementale.

Madame MONTERO indique que ces compartiments sols et eau sont pris en considération. L'administration a demandé à SGL de produire un plan de sobriété hydrique pour optimiser et essayer de réduire au maximum la consommation d'eau du site.

Monsieur le sous-préfet indique que la thématique de l'eau est un sujet prégnant, qui est pris en compte ; l'eau est un bien commun, c'est un sujet à très forts enjeux qui doit répondre aux besoins des industriels, du monde agricole et des besoins des individus. Il s'agit d'une responsabilité collective que chacun doit prendre en compte et chacun doit mener une partie du combat.

### **3) Bilan de la surveillance environnementale présenté par Monsieur COLLET, responsable HSE SGL Carbon**

**(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Monsieur COLLET présente le bilan des rejets canalisés sur le site, la surveillance environnementale en matière d'air ambiant de retombées atmosphériques et les différentes matrices végétales (salades et lichens) mises en place pour la surveillance, ainsi que le bilan des rejets aqueux.

Discussion :

Monsieur RAMELLO demande quel est l'impact des incidents ?

Monsieur COLLET répond que c'est très difficile à estimer. Il faudrait mesurer l'impact dans les conditions dégradées, ce qui n'est pas forcément fait sur toutes les installations. Au niveau des incidents, il indique qu'ATMO avait fait une corrélation en 2021 pour voir si pour chacun des incidents répertoriés il y avait un impact sur les concentrations en HAP ou poussières.

Madame PONTET répond que l'étude sur les incidents n'a pas été faite en 2022 car il n'y a pas eu d'incident. En 2021, ce qui a été examiné ce sont les poussières mesurées en continu et les HAP mesurés un jour sur trois ; elle indique que le jour de l'incident n'est pas forcément un jour de prélèvement.

Madame MONTERO indique que la DREAL demande à SGL Carbon d'estimer à chaque incident quel a été l'impact et donc d'essayer d'approcher la valeur du rejet incidentel ; et pour faire cela, SGL Carbon se place dans des hypothèses très défavorables, sans outil de traitement. Toutefois, cette hypothèse est majorante car dans les faits, certains dispositifs de traitement certes moins performants peuvent rester en place, et être encore actifs en fonction du type d'incident.

### **4) Bilan de la surveillance de l'air ambiant 2022 présentation par Madame PONTET, ATMO** **(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Madame PONTET présente le bilan 2022 de la surveillance de l'air. Les 2 sites de surveillance spécifiques à SGL CARBON sont situés à Passy-Chedde et à Passy-Les Granges. Sont présentés les mesures en continu des poussières PM10 et PM2.5 et les prélèvements des HAP, la comparaison des valeurs réglementaires annuelles pour les poussières, le B(a)P Benzo(a)Pyrène et le BNT(2,1) Benzo(b)naphto(2,1d)thiophene.

Madame BORDON, association ACP demande où est située la station urbaine de Passy Chedde ?

Madame PONTET répond que la station urbaine se situe à l'impasse des Primevères à l'école Jonction.

### **5) Présentation des retombées atmosphériques – poussières et HAP par M. COLLET** **(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

M. COLLET présente les résultats des retombées atmosphériques en poussières et en HAP.

Il décline ensuite les mesures sur les matrices végétales (salades et lichens) en 2021 et 2022, ainsi que les résultats des prélèvements de denrées alimentaires (légumes feuilles et racinaires) dans l'environnement direct de SGL Carbon et dans l'environnement local témoin.

Monsieur RAMELLO demande lorsque l'étude des sols sera effectuée par SGL Carbon, comment distinguer la pollution récente de la pollution ancienne.

Monsieur COLLET répond qu'en matière de pollution des sols, il est très compliqué d'identifier la période et donc le contributeur car cela dépend de l'histoire des sols et de la biodégradabilité des substances.

Madame MONTERO ajoute que dans les prélèvements complémentaires qui vont être réalisés sur la matrice sols, il y a à la fois l'horizon superficiel et l'horizon inférieur qui sont analysés pour essayer de mieux appréhender les contributions. Elle indique que dans le cadre des compléments d'études demandés à SGL Carbon sur les matrices alimentaires, on constate une vulnérabilité qui ressort sur la base de scénario sécuritaire et un approfondissement nécessaire des contrôles.

Monsieur PEILLEX indique que la difficulté ce ne sont pas les pics de pollution, mais plutôt le bruit de fond et la permanence. Il ajoute que l'on voit les résultats significatifs de la pollution sur les maladies et la mortalité au plan local et non pas sur la statistique de l'OMS. Selon lui il serait réducteur de dire que la pollution mesurée est d'hier ou d'aujourd'hui. Les possibilités de datation de pollution existent aujourd'hui. On sait que le site de SGL Carbon devrait être dépollué.

Madame PRELOT-MATHEY demande comment est effectuée la surveillance au niveau de la nappe phréatique en matière de métaux lourds ou HAP notamment ?

Madame MONTERO indique que l'ARS effectue des mesures régulières en matière de contrôle sanitaire à la fois sur l'eau brute prélevée et sur l'eau distribuée.

Monsieur COLLET ajoute que SGL Carbon dispose de piézomètres, dont un situé en amont de la nappe au sud ouest permettant d'analyser les eaux.

Monsieur RAMELLO demande quelle est la quantité d'eau prélevée provenant de la source de Joux ?

Monsieur COLLET répond que cela représente environ 500 000 m<sup>3</sup> à 700 000 m<sup>3</sup> d'eau pour la source de Joux.

Madame PRELOT-MATHEY demande à quoi sert l'eau prélevée ?

Monsieur COLLET répond que l'eau est utilisée principalement pour le refroidissement des fours.

Monsieur PRAICHEUX ajoute que lorsque l'on parle de consommation d'eau, 99 % de l'eau prélevée est restituée à l'Arve. L'eau ne fait que traverser le site.

Monsieur COLLET présente le dispositif du bassin de décantation de l'usine, pour le traitement des eaux de refroidissement et des eaux pluviales ainsi que le bassin de confinement des eaux incendie. Puis il termine la présentation par le bilan des rejets aqueux.

Monsieur RAMELLO demande si sur le bac de décantation il n'y a que de la décantation ou s'il y a présence ou non d'un filtre.

Monsieur COLLET répond qu'initialement ce qui était prévu n'était que de la décantation. L'usine a rajouté des boudins absorbants filtrants à l'entrée et à la sortie du bac de décantation pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Monsieur RAMELLO s'interroge sur l'écoulement des eaux de ruissellement.

Monsieur COLLET répond que les eaux sont récupérées au niveau du bassin de décantation.

Monsieur RAMELLO évoque la question du crassier. Il indique que ce crassier a été recouvert et engazonné.

Monsieur COLLET indique que lorsque l'on parle de crassier, il y a deux sites. Celui engazonné et mentionné n'appartient pas à SGL Carbon mais à Rio Tinto, groupe minier australien, l'ayant-droit de Pechiney, et n'est pas situé sur l'emprise du site. En fait, lorsque l'on parle du crassier du site SGL Carbon, c'est une petite zone non engazonnée sur laquelle il y a eu par le passé du stockage de co-produits, ou produits carbonés destinés à la revente à l'extérieur. La volonté de la direction de SGL Carbon est aujourd'hui de ne plus s'en servir comme zone de stockage et de revégétaliser cette zone.

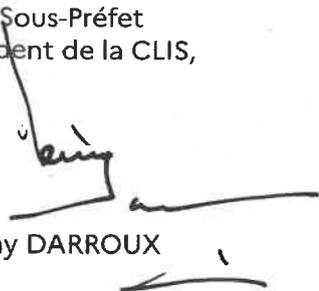
Monsieur PRAICHEUX indique qu'il n'y a plus qu'un stockage tampon au tiers de la superficie de la zone, le temps de charger les camions.

Madame MONTERO ajoute qu'il n'y a plus de stockage de déchets pérenne sur le site, il s'agit de transit, stocké en attente d'élimination extérieure.

Monsieur le SOUS-PREFET conclut en indiquant que le site existe depuis la fin du 19ème siècle, qu'il a une histoire. Plus les connaissances du site et de son fonctionnement seront affinées, plus l'on comprendra les différentes interactions qui peuvent exister entre ces phénomènes. Plus on connaîtra, plus on affinera et plus on sera en capacité d'adopter les bonnes actions pour avoir les meilleurs résultats.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le sous-préfet remercie les participants et lève la séance à 11 H 40.

Le Sous-Préfet  
président de la CLIS,



Rémy DARROUX